

LA VIOLENCE INSTITUTIONNELLE

PROGRAMME DETAILLE

+ **Présentation des principes généraux de l'hospitalisation**

- Le libre choix de l'hospitalisation
- Le libre consentement à l'acte de soin
- La liberté de choix du soignant

+ **Présentation de quelques principes juridiques présidant les relations patient-soignant**

- la dignité
- le consentement
- la liberté d'aller et de venir
- la confidentialité

Les formes de violence :

* Atteinte à l'intégrité physique

- Atteinte à l'intégrité morale
- Atteinte à l'intégrité professionnelle
- Atteinte au patrimoine

I/ La dépendance : Un vecteur de violence institutionnelle

1) L'hospitalisation psychiatrique

+ Etude de la loi du 27 juin 1990

- les causes et objectifs de la loi de 1990
- l'inspiration européenne de la loi de 1990 : Recommandation du Conseil de l'Europe du 22 février 1983 (mise en conformité des législations nationales au regard de la Convention européenne des droits de l'homme).

- Le contenu de la loi

- Affirmation le l'hospitalisation libre
- L'hospitalisation sous contrainte : un régime dérogatoire

1/ Les règles organisant l'H.D.T.

2/ Celles organisant l'H.O.

3/ Rappel des droits fondamentaux dus à tout patient quel que soit son mode d'hospitalisation.

4/ Présentation des recours administratifs et judiciaires offerts au patient hospitalisé.

5/ Identification des organes de contrôle des conditions d'hospitalisation.

6/ Les sanctions civiles et pénales prévues par la loi de 1990

2) La dépendance liée à l'âge

+ Etudes des différents régimes de protection juridique du majeur incapable

- La sauvegarde de justice
- La curatelle
- La tutelle

Les cas dans lesquels un majeur peut être protégé ; qui peut demander les mesures de protection ; qui peut les exercer, quelles sont les autorités compétentes ?

+ La nature des violences exercées sur les personnes vulnérable

II/ L'activité soignante : une activité sous surveillance judiciaire

1/ L'ordre juridictionnel français

- Ordre judiciaire
- Ordre administratif

2/ Les principes généraux qui président au bon déroulement de la justice.

III/ Les règles de responsabilité applicables en milieu hospitalier.

1) La patient violent

- Les règles de la fonction publique concernant les devoirs du fonctionnaire à l'égard de l'usager violent
- **Les infractions pénales retenues à l'encontre du patient violent**
 - + Atteinte à l'intégrité physique (coups et blessures)
 - + L'outrage
 - + La violence légère
 - + La diffamation
 - + La menace
 - + la voie de fait
- **L'irresponsabilité pénale du patient aliéné**
 - + Les troubles psychiques au moment des faits abolissant le discernement
 - + Les troubles psychiques au moment des faits altérant le discernement

+ La place de l'expertise psychiatrique dans la définition du trouble mental
origine de l'irresponsabilité pénale.

- **Une responsabilité civile maintenue**

- + Les conditions d'une action civile
- + la procédure

- **Les infractions pénales commises par l'agent hospitalier justifiées par la violence du patient**

i) Le principe : L'interdiction de répondre à un acte de violence

ii) Dérogations : La violence légitime

- La légitime défense
- L'état de nécessité

- **L'indemnisation du préjudice subi par le soignant**

i) Les garanties apportées par les statuts généraux de la fonction publique

ii) L'indemnisation judiciaire

- le recours civil
- le recours pénal
- Les postes du préjudice
- L'évaluation expertale du préjudice

iii) L'indemnisation auprès de la C.I.V.I. (Commission d'indemnisation des victimes d'infractions)

- L'opportunité de souscrire une assurance professionnelle

2) Le soignant violent

i/ Un comportement fautif

- La faute civile

- La notion de faute, de dommage et de lien de causalité
- Les articles 1382 et s. du code civil et les règles de droit public de la responsabilité hospitalière.
- Etudes des obligations liées à l'activité soignante (Décret du 15/03/1993 ; Décret du 16/02/1993 et la Charte du patient hospitalisé).

- La faute pénale

+ les éléments constitutifs de l'infraction pénale

+ L'appréciation « *in concreto* » de la faute pénale

+ Les infractions pénales

- Les atteintes corporelles aggravées par l'état de vulnérabilité
- Les infractions pénales spécifiques aux personnes vulnérables
- les atteinte à la vie
- Les atteintes corporelles
- Les atteintes à la dignité
- Les atteintes aux biens

La contention sera évoquée au travers de la faute civile et pénale.

+ Le silence fautif

- Non assistance à personne en danger
- Non dénonciation de mauvais traitement ou privation
- Entrave aux mesures d'assistances...

- La faute disciplinaire

- Le fondement de la faute disciplinaire
- Les éléments constitutifs
- La procédure disciplinaire.